



**Perspective de  
l'Administration portuaire de Montréal  
sur le Projet de Cité de la logistique  
dans l'arrondissement  
Mercier Hochelaga-Maisonneuve**

Résumé

**Mémoire déposé par l'Administration portuaire de Montréal  
dans le cadre de la consultation menée par l'Institut du nouveau monde  
sur le projet de Cité de la logistique dans  
l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve**

Daniel Dagenais  
Février 2017

## Table des matières

1) Contexte	Page 2
2) Le Port de Montréal : Un important moteur économique	Page 2
3) Le Port de Montréal : Une force d'attraction	Page 2
4) Le Port de Montréal : Au cœur d'une chaîne logistique de transport	Page 4
5) Conclusion	Page 5

## 1) Contexte

L'Administration portuaire de Montréal (APM), aussi connue comme le *Port de Montréal*, a eu l'occasion de participer le samedi 28 janvier dernier à la journée de consultation publique menée par l'Institut du nouveau monde, à la demande de l'arrondissement Mercier Hochelaga-Maisonneuve et portant sur l'établissement dans le quartier de la future Cité de la logistique. L'APM assistait à cette journée en tant que « port citoyen » et a volontairement choisi de laisser la place aux participants afin qu'ils puissent s'exprimer sur la question. L'implantation d'une Cité de la logistique nous apparaît toutefois aller de soi, quand on connaît les liens historiques qui ont existé, et qui persistent, entre le Port et les activités industrielles voisines. L'APM tient à profiter de l'opportunité offerte pour apporter par le biais du présent mémoire, un éclairage complémentaire sur certaines questions.

L'APM croit à l'ouverture à la collectivité et à l'importance d'un dialogue franc et transparent avec l'ensemble de ses parties prenantes. Dans cet esprit, ses représentants demeurent à l'entière disposition des divers intervenants au dossier, nommément les responsables élus et non élus de l'arrondissement et de la ville centre, ainsi que les citoyens et autres partenaires interpellés par le projet.

## 2) Le Port de Montréal : Un important moteur économique

La région montréalaise a la chance de bénéficier de la présence d'un port océanique nord-américain au cœur du continent, qui est une plaque tournante de commerce mondial tant pour l'importation que l'exportation de marchandises des entreprises d'ici et d'ailleurs. Le développement des activités du Port de Montréal permet à ce dernier de jouer un rôle de moteur économique unique et important. En effet, le Port de Montréal engendre 16 000 emplois directs et indirects, ainsi que des retombées économiques de 2,1 milliards de dollars annuellement pour Montréal, le Québec et le Canada. Le Port déploie ce rôle de moteur économique avec une volonté affirmée d'intégrer les volets économique, environnemental et social dans ses démarches d'entreprise, conformément à sa politique de développement durable.

## 3) Le Port de Montréal : Une force d'attraction

Alors que s'est amorcée la période post-manufacturière du quartier, et que les citoyens et les élus s'approprient à redéfinir la destinée de terrains vacants ou de friches industrielles, il est important de comprendre que le Port, tel un aimant, attire les diverses entreprises et industries qui ont le potentiel de bénéficier de sa proximité afin de faire progresser leurs opérations et le potentiel de créer de nouveaux emplois. L'évolution du secteur en une Cité de la logistique se veut une manifestation du rayonnement du Port de Montréal.

### 3) Le Port de Montréal : Une force d'attraction (suite)

Notre compréhension du projet est qu'il s'arrime parfaitement avec la vision de l'APM qui se voit comme *un port performant et innovateur exerçant un leadership mobilisateur et offrant des services à valeur ajoutée compétitifs qui en font un partenaire de choix dans la chaîne logistique* <sup>(1)</sup>.

Ce même concept de *chaîne logistique* se veut une tendance mondiale et caractéristique des ports du 21<sup>e</sup> siècle. La disponibilité de terrains à proximité des installations portuaires est, dans ce contexte, un atout de taille pour des entreprises voulant développer et accroître leurs activités dans ce créneau d'affaires. L'établissement d'une Cité de la logistique permettant tout service ou toute opération à valeur ajoutée à proximité du Port de Montréal s'inscrit aussi dans les objectifs de la *Stratégie maritime du Québec et du Plan de développement de la Ville de Montréal*.

L'Administration portuaire de Montréal (APM) est une agence fédérale autonome qui a pour mandat de gérer des actifs portuaires appartenant au gouvernement fédéral, et dont la garde lui est confiée en vertu de la *Loi maritime du Canada* (1999). Depuis des décennies, le Port se réinvente sur chaque mètre carré qu'il occupe afin de continuer à bonifier l'offre de services pour ses partenaires et clients, au bénéfice de la collectivité montréalaise et québécoise.

Soyons clairs : le projet de Cité de la logistique ne signifie en rien l'agrandissement ou l'expansion du Port de Montréal proprement-dit. Il incombe par ailleurs aux autorités compétentes de déterminer les règles qui dictent l'aménagement sur le territoire où elles ont juridiction.

Toutefois, l'implantation de la Cité de la logistique, tel qu'y fait notamment référence le *Groupe CAI Global* dans son étude effectuée pour le compte de *CargoM* et du Service du développement économique de la Ville de Montréal <sup>(2)</sup>, aura à coup sûr des retombées économiques locales positives, notamment en matière de création d'emplois. La chaîne montréalaise en logistique et transport des marchandises, déjà solidement implantée, s'en trouvera par ailleurs consolidée.

Nous avons d'autre part entendu les préoccupations exprimées par certains citoyens en lien avec de possibles nuisances, résultant de l'implantation de nouvelles entreprises du secteur de la logistique dans le quartier. L'APM croit fermement à la capacité de ces dernières, avec l'appui des autorités locales, d'en contenir les impacts à des niveaux assurant une cohabitation harmonieuse.

**Note 1** : Extrait du document : Mission, vision et valeurs de l'Administration portuaire de Montréal

**Note 2** : Étude de positionnement économique pour le secteur de l'Assomption Sud –Le Groupe CAI Global - Décembre 2015

## 4) Le Port de Montréal : Au cœur d'une chaîne logistique de transport

Nous ne pouvons d'autre part passer sous silence la nécessité de procéder rapidement aux améliorations requises aux infrastructures régionales de transport. L'APM se réjouit que le chantier du réaménagement des accès de l'A-25 aille bon train et que sa conclusion soit prévue vers la mi-2018. Il est par ailleurs tout aussi important que le projet de prolongement de l'avenue Souigny soit amorcé dans les meilleurs délais. La mise en service récente du terminal à conteneurs Viau, et la venue prochaine de nouvelles entreprises dans la Cité de la logistique amèneront une augmentation du nombre de camions en circulation dans le secteur. Les retards à démarrer le chantier exerceront des pressions importantes sur la chaîne logistique et le réseau routier local. Il est impératif que le ministère des Transports et les autres partenaires du gouvernement du Québec confirment à court terme leur soutien au développement de la Cité de la logistique par cette contribution fondamentale. L'APM complètera l'aménagement de ce lien direct par un pont d'étagement au-dessus de la rue Notre-Dame.

Ces projets d'amélioration des accès routiers au Port, une fois complétés, permettront non seulement d'accroître la mobilité des marchandises, mais aussi de désengorger le réseau routier local. Nous croyons qu'il est ainsi possible d'allier l'efficacité opérationnelle et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du quartier.

## 5) Conclusion

La revitalisation de friches industrielles et de terrains vacants ayant des liens historiques avec les opérations portuaires ne peut, selon nous, qu'engendrer des impacts économiques et sociaux positifs pour l'arrondissement et la région. Dans l'établissement de cette Cité de la logistique, c'est la prérogative de l'administration locale de voir à ce que les règles adoptées assurent une cohabitation harmonieuse avec les citoyens et entreprises des secteurs limitrophes. Nous souscrivons à cet objectif, dans une perspective de développement durable. Le parachèvement des infrastructures régionales de transport nous apparaît toutefois être une condition incontournable de réussite et nous en appelons au gouvernement du Québec pour qu'il agisse promptement à cet égard.

Ainsi qu'il a été mentionné en introduction, l'APM et ses représentants demeurent à la disposition de l'Institut du nouveau monde, ainsi que des autorités de l'arrondissement, et des autres parties prenantes, afin de procurer les compléments d'information, propres à ses opérations, qui contribueront au succès de la consultation en cours.

Merci de l'occasion qui nous a été offerte de proposer notre perspective sur ce dossier.

---

**Daniel Dagenais**

Vice-président aux opérations

Administration portuaire de Montréal